

Décentralisation et gouvernance locale : expérience de la commune Ruwenzori en ville de Beni/RD.Congo

Par Rousseau Kasereka Musafiri, Jonathan Musubao Nzalamingi, Cunney Kabugho Vindikanwa,

Katambo Kinga sont Assistants et Jimmy Kambale Katsiwa est Chef de Travaux à l'ISP-Oicha/RD.Congo

Résumé

Pour autant que la décentralisation suppose la consolidation des principes de la dévolution des pouvoirs aux organes locaux autonomes et celui du développement local, l'objectif que nous nous sommes assignés dans cette recherche qualitative de terrain est d'apprécier le niveau d'application ou d'implémentation de ces deux principes de la décentralisation susmentionnés. Pour leur mise en place efficace, lesdits principes doivent reposer sur la participation citoyenne, synonyme de gouvernance locale. Or, les résultats de nos enquêtes menées en Commune urbaine de Ruwenzori, en ville de Beni, à l'Est de la RDC, démontrent clairement que le fossé est resté profond entre les textes (Constitution et les lois-organiques) et la pratique politico-administrative en matière de décentralisation ; au point de conclure que la réforme introduite par l'actuelle Constitution du 18 février 2006 n'est restée qu'un leurre, quatorze ans après sa mise en branle, du fait d'une forte immixtion du pouvoir central dans les affaires locales (en violation du principe de subsidiarité).

Abstract

Insofar as decentralization supposes the consolidation of the principles of the devolution of powers to local autonomous bodies and that of local development, the objective that we have set ourselves in this qualitative field research is to assess the level of application or implementation of these two principles of decentralization mentioned above. For the effective implementation, the said principles must be based on citizen participation, synonymous with local governance.

However, the results of our surveys carried out in the urban Commune of Ruwenzori, in Beni town, in the East of the DRC, clearly demonstrate that the pit has remained deep between the texts (Constitution and organic laws) and the politico-administrative practice in the matter of decentralization; to the point of concluding that the reform introduced by the current Constitution of February 18, 2006 has only remained a lure more than fourteen years after its initiation, because of a very tight intrusion of the central level in the local affairs (in violation of the subsidiarity principle).

Key-words : Décentralisation-Gouvernance locale-participation citoyenne-implication-culture fiscale-budget-rétrocessions-autonomie- élections à la base-dévolution-subsidiarité.

Date of Submission: 03-04-2021

Date of Acceptance: 17-04-2021

I. Contexte et énoncé du problème

Comme le souligne si bien Balegana¹, la décentralisation n'est pas une notion récente. Elle est la résultante de différentes évolutions et mutations qu'ont connues plusieurs Etats dans le monde qui sont passés d'une administration centrale (centralisation) à une administration décentralisée ; instituant dès lors, un pouvoir qui peut partir de la base vers le centre en rapprochant plus les administrés de l'administration dans le but ultime de favoriser au mieux le développement socio-économique des collectivités locales. Il va sans dire que le développement d'un pareil système de gestion, corollaire lui-même de la notion de la démocratie, a trouvé son fertilisant naturel dans l'essor de la doctrine libérale au 18^e et 19^e Siècle. Les processus et les conditions historiques et socio-économiques ayant conduit à la démocratie sont aussi variés qu'il y a des pays et des continents. Ainsi, au niveau Européen, le premier pas décisif dans le sens de l'affirmation et de la reconnaissance des intérêts locaux fut la création en 1951 du Conseil des Communes et Régions d'Europe (C.C.R.E). Ce conseil s'est assigné comme mission : celle d'influencer la législation européenne au nom des

¹ Ghislain BALEGANA MUSHAGALUSA, Décentralisation territoriale en RDC : Regard sur l'autonomie organique et financière des entités territoriales. Cas de la commune d'Ibanda, inédit, UCB, mémoire, 2009-2010, p.15.

autorités locales et régionales et de servir de plate-forme d'échange entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts².

Lors de la célébration du soixantième anniversaire, les 1000 municipalités à travers l'Europe ont souligné dans leur charge : l'importance de l'autonomie politique et financière des municipalités vis-à-vis des Etats centraux³.

L'Afrique n'est pas restée en marge de ces bouleversements qui secouent le continent métropolitain. Bien que tardive, cette soif de démocratisation, et par ricochet de décentralisation, en tant que « refonte radicale des relations entre l'Etat et ses citoyens »⁴ ; elle offre non seulement des espoirs d'un renforcement de la démocratie et de la gouvernance, mais aussi elle est porteuse de promesse d'une plus grande efficacité et efficience dans la fourniture de services adaptés aux besoins locaux. Au niveau du continent africain, trois grandes périodes peuvent être distinguées et qui contribuent à expliquer l'avènement des réformes de décentralisation⁵ :

1° *Les déceptions des années 1970*

La décennie 1970 marque dans la plupart des pays le début de la faillite de la gestion centralisée des affaires publiques. Les Etats centraux affichent de plus en plus de difficultés financières et techniques à répondre aux besoins d'équipement et d'infrastructures des populations urbaines et rurales. Ainsi, après l'euphorie relative liée à la construction des nations (Etats-Nations) longtemps vantée par les « pères des indépendances » dans les années 1960 ; les populations seront très vite déçues et se désintéressent de l'administration centrale qu'elles considèrent comme défaillante et souvent prédatrice⁶.

2° *La fin des années 1980*

Des programmes de développement intégré, mis au point par la plupart des pays africains, avec l'appui de l'aide multilatérale, dans les années 1980, en vue de faire face aux contraintes financières et techniques, ainsi qu'accélérer le développement des zones rurales ; aura contribué aussi à la dynamique de la réforme administrative et politique. En effet, majoritairement financés par l'extérieur et gérés par l'administration centrale, ces programmes de développement intégré avaient pour objet d'appliquer sur terrain les orientations nationales (venues d'en-haut et non de la base) en termes de développement économique et social. Malgré les gros moyens injectés dans lesdits programmes, que l'on peut qualifier « d'éléphants blancs », se sont révélés un échec puisque les choix d'investissements, d'appuis techniques étaient trop centralisés, trop extérieurs aux volontés et aux initiatives des habitants⁷ ; c'est-à-dire non participatifs.

3° *Les années 1990*

Le début de la décennie 1990 voit éclore un mouvement de fond dans les sociétés africaines. En effet, la demande à plus de liberté d'expression, et donc à plus de démocratie, se fait plus pressante. Les régimes à parti unique s'effondrent les uns après les autres.

Les conférences nationales appellent à la mise en œuvre de processus démocratiques. En plus du multipartisme, il est exigé une implication plus grande des populations dans les décisions qui concernent leur vie quotidienne. Par ailleurs, l'aide internationale conditionne son appui à plus de démocratie dans les pays partenaires. Elle présente le multipartisme d'une part, et les réformes de décentralisation d'autre part, comme l'expression attendue de la volonté démocratique de ces pays.

La République Démocratique du Congo (RDC), qui est notre champ d'investigation, n'est pas restée à la traîne de ce grand chamboulement qui appelle à plus de démocratie en Afrique. Ainsi, avec le fameux discours du Maréchal Mobutu du 24 avril 1990, le pays a semblé faire un pas décisif dans le sens de l'ouverture démocratique ; après plus de deux décennies d'hésitations et/ou tentatives avortées de décentralisation.

En effet, selon le Professeur Malonga « l'organisation administrative décentralisée en RDC semble avoir évolué dans le sens d'une restriction de la liberté et de l'autonomie des collectivités locales ; malgré le fait que la Loi Fondamentale de 1960 et la Constitution de Luluabourg de 1964 avaient bel et bien mis en place des structures décentralisées qui disposaient d'une autonomie qui les rapprochaient des constitutions fédérales⁸ »

En fait, cet auteur fustige la série des lois qui sont intervenues par la suite et qui ont réduit sensiblement l'autonomie dont jouissaient les ETD. Il s'agit notamment de l'*Ordonnance-Loi n° 67-177 du 10 avril 1967* ;

² Frédéric VALIER, *Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) : La décentralisation à la croisée des chemins*, s.l, s.m, 2013, P.6

³ ibidem

⁴ Mari –Jo.D. I.R.A.M. : Institut des Recherches et d'Application des Méthodes de Développement, Paris, Février 2008, p.8

⁵ Ibidem

⁶ Ibidem

⁷ Ibidem

⁸ Telesphore MUHINDO MALONGA, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Ed. Presses Universitaires du Gabon février 2010, p.269.

l'Ordonnance-Loi n° 82-006 du 25 février 1982 ; la Loi n° 95-005 du 20 décembre 1995 ; le Décret-Loi n° 98-081 du 02 juillet 1998.

Pour justifier ou légitimer cette tendance restrictive à l'autonomie des collectivités locales, les dirigeants centraux évoquent couramment le risque d'exacerbation des velléités séparatistes. L'observation empirique de la trajectoire empruntée par la décentralisation en vigueur dans notre pays ; telle que consacrée par la constitution du 18 février 2006 et consolidée par les lois organiques n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces et n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des ETD et leurs rapports avec l'Etat et les provinces, semble pencher curieusement du côté du renforcement inquiétant du pouvoir central au grand dam des aspirations de la population locale. C'est justement au regard de cette espèce d'inertie paralysante de l'administration ou mieux de la politique de la RDC à se refonder et à s'adapter aux attentes formulées depuis plus d'un demi-siècle, que notre esprit a été sollicité par une série de questionnement qui sous-tend l'ensemble de notre réflexion autour de la riche thématique de la gouvernance. D'abord, nous nous interrogeons sur le potentiel ou les forces de la décentralisation pour qu'elle arrive à galvaniser de cette façon les aspirations des populations en RDC, et en Commune Ruwenzori en particulier ; puis, nous tentons d'appréhender les différences substantielles qui existeraient entre la nouvelle expérience de décentralisation (celle consacrée dans l'actuelle constitution) et celles qui l'ont précédée. Ensuite, comment est-ce que les principes de la gouvernance locale sont-ils exactement mis en œuvre en Commune Ruwenzori par les divers acteurs au développement ? Enfin, quels sont les écueils ou défis à la mise en œuvre effective de la décentralisation en RDC en général, et en Commune Ruwenzori en particulier ?

En guise d'hypothèses de recherche, nous avons postulé non seulement que la décentralisation, en tant que corollaire de la démocratie, attirerait une telle admiration populaire du fait de son potentiel révolutionnaire en termes de transparence, de redevabilité, de participation et/ou implication citoyenne dans la gestion des affaires publiques orientée vers le développement local. Nonobstant cette euphorie populaire vis-à-vis de cette volonté affichée du Constituant à consacrer la décentralisation, il se pourrait qu'il n'y ait pas de différence de fond entre cette nouvelle expérience d'avec celles qui l'ont précédée dans l'histoire politico-administrative du pays. Autrement dit, si différence il y avait, celle-ci ne serait que textuelle puisque dans la pratique les ETD continueraient à écumer sous le joug et/ou diktats du pouvoir central. Ensuite, il se pourrait que la pratique de la bonne gouvernance ne soit pas effective dans la gestion quotidienne de la Commune Ruwenzori du fait de l'absence d'organes élus au sein de ladite entité ; lesquels organes serviraient de garde-fous en vue d'une gestion parcimonieuse (transparente) et participative orientée vers le développement local.

Tout travail scientifique doit pouvoir se fixer un certain nombre d'objectifs mesurables, atteignables et pertinents. Quant à nous, si nous avons visé globalement à revisiter, en notre qualité de politologue et d'historien, les grandes étapes du processus de la décentralisation dans le monde, en Afrique et en RDC, ainsi que certaines des causes explicatives de son échec récurrent dans notre pays.

De manière spécifique, nous voulons sonder le niveau de compréhension par la population du potentiel développemental de ce type de gestion, mais surtout apprécier le degré d'application des principes de la décentralisation, notamment ceux relatifs à la gouvernance et au développement local, dans la gestion courante de la commune Ruwenzori depuis 2008. Et comme la documentation abonde en matière des processus et logiques de démocratisation dans le monde, en Afrique et en RDC, nous tâcherons de présenter dans les lignes qui suivent une revue non exhaustive de ce qu'en pensent certains auteurs.

II. Revue de la littérature

Pour autant qu'elle s'affirme comme l'une des recettes ou corollaires de la démocratie, la décentralisation, et l'idée du développement local qu'elle sous-tend, ont déjà fait l'objet de plusieurs travaux scientifiques. S'il reste vrai que les trajectoires suivies par ce nouveau modèle de gouvernance sont aussi variées qu'il y a de pays ; il y a lieu cependant d'en présenter une vue synoptique qui en synthétise les principales caractéristiques et implications.

Steve MUTSUNGA⁹, tout en rappelant les objectifs de la décentralisation en RDC, à savoir : *rapprocher les dirigeants des dirigés ; faciliter l'élaboration du plan de développement local en vue de favoriser la planification participative du développement local et améliorer la mobilisation des ressources locales.*

Cet expert en gouvernance locale poursuit en insistant sur les finalités ou la portée philosophique de la décentralisation qui entend avant tout :

⁹ Steve MUTSUNGA, séminaire de formation sur « la Gouvernance et Elaboration du plan de développement local » organisé au Centre de Recherches Interdisciplinaires de l'Institut Supérieur Pédagogique d'Oicha (CRISPO/EDEN), Beni, du 16 au 18 juin 2019.

- Recentrer le pouvoir central sur ses missions fondamentales ou régaliennes (à savoir : la défense nationale, la sécurité, la diplomatie, la justice, la monnaie, etc.) pour autant que le niveau local n'a pas failli à prendre en charge efficacement les besoins de la population locale (principe de subsidiarité).
- Promouvoir la démocratie à la base ; c'est-à-dire impliquer le peuple dans les choix des actions publiques.
- Promouvoir le développement local qui est le processus de mobilisation des acteurs (trois : *autorités locales, services techniques, organisations de la société civile*) en vue d'identifier et de trouver des solutions aux problèmes de l'entité concernée. Ces trois acteurs doivent avoir régulièrement de cadres de concertation en vue d'identifier les besoins locaux, les prioriser, planifier, mobiliser les ressources nécessaires, mettre en œuvre des stratégies en vue de résoudre ces besoins.

La réflexion de cet auteur intéresse notre étude dans la mesure où nous nous proposons d'analyser l'effectivité de la décentralisation en commune de Ruwenzori, treize ans (13) après sa mise en branle ; et ce conformément aux objectifs lui assignés dans la constitution ainsi que dans divers instruments réglementaires en vigueur dans notre pays.

Les travaux de Hans Bjorn OLSEN¹⁰ ont dégagé clairement deux vagues dans le processus de décentralisation dans le Tiers-monde et en Afrique.

La première caractérisée par les réformes administratives intégrées dans les projets de développement de nombreux pays nouvellement indépendants et dont l'impact a été très limité du fait que : la participation citoyenne n'a pas augmentée, les prestations et les capacités administratives à l'échelon local n'ont pas été renforcées et la répartition des richesses, des pouvoirs et des rangs n'a connu aucune modification. En d'autres termes, la décentralisation a échoué dans de nombreuses régions d'Asie et d'Afrique.

Selon OLSEN, l'expérience décentralisatrice de cette première vague n'a pas abouti du fait du modèle même, qualifié de « déconcentration », qui fut mis en œuvre. Ce dernier implique un transfert ou mieux une simple délégation de fonctions et de pouvoirs à des antennes du gouvernement central. Laquelle mise en œuvre fut pour le moins médiocre : il n'y avait pas d'objectifs clairs assignés à ces entités administratives, qui ne disposaient pas de ressources suffisantes, ni de ressources humaines qualifiées, tout cela doublé de la résistance farouche des hauts fonctionnaires centraux qui craignent la fin de leur prestige et de leur prédation des ressources publiques au profit de nouveaux leaders locaux.

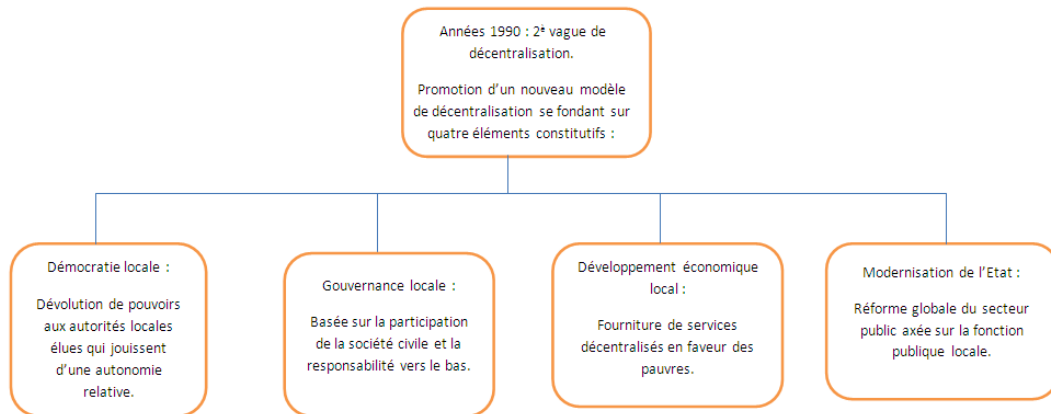
La deuxième vague de décentralisation est celle qui apparaît au début de la décennie 1990 dans un nombre croissant des pays en voie de développement. Cette vague est caractérisée par un véritable transfèrement de pouvoirs ou de compétences à des collectivités locales dont les organes sont élus (*selon le modèle de la dévolution*) qui jouissent de ce fait de la personnalité juridique propre, distincte de celle du pouvoir central. Nombreux sont les auteurs et observateurs qui affirment que malgré le caractère fragile de ce type de décentralisation, son processus revêt probablement un aspect irréversible du fait que ; les collectivités locales ayant désormais goûté au pouvoir, seront assez engagées pour résister à toute tentative d'inverser ce processus novateur.

La figure ci-dessous illustre la complexité et l'interprétation des récents processus de démocratie locale et le développement économique local comme facteurs-clés d'un processus de développement durable et viable à l'échelon local¹¹.

Figure n°1:

¹⁰ Hans Bjorn OLSEN, « Décentralisation et Gouvernance locale », novembre 2007, à partir de http://decentralisation-local-governance_FR.pdf

¹¹ CE/Europe Aid, « Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers », janvier 2007 ; Cf. Hans Bjorn OLSEN, op.cit, p. 4



Source: Bjorn OLSEN, op. cit., p. 4

III. Démarche méthodologique

Dans cette partie essentielle de tout travail scientifique, nous présenterons non seulement les caractéristiques de notre population d'étude avant d'en tirer un échantillon, vu sa taille impressionnante, ensuite nous ferons un tour d'horizon sur les méthodes et techniques utilisées.

III.1. Caractéristiques de la population d'étude et technique d'échantillonnage

Notre recherche entend recueillir l'opinion de la population et des dirigeants sur la décentralisation et la gouvernance locale (recherche qualitative) en commune Ruwenzori. Selon le rapport administratif de 2018, la taille de cette population est de 109502 habitants ; laquelle présente des caractéristiques hétérogènes allant des acteurs de la société civile aux autorités étatiques en passant par les acteurs des services techniques. Il serait donc illusoire d'enquêter tout ce monde ; c'est pourquoi la détermination d'un échantillon s'impose.

2. Choix et taille de l'échantillon

La nature de notre échantillon étant aléatoire, les individus à enquêter sont pris dans les strates (paysans simples ; mouvements associatifs ; autorités locales). Nous avons centré notre enquête sur un échantillon de 200 sujets, obtenus à partir de formules statistiques *de Solvin* et celle dite de l'*échantillon révisé* suivantes :

Comme la taille de l'échantillon reste élevée ($n=399$ et $N=109502$, e = marge d'erreur au seuil de 95%), nous procédons à sa réduction graduelle jusqu'à obtenir le chiffre voulu ; par le biais de la formule de l'échantillon révisé (n révisé) suivante : $n_{révisé} = \frac{n}{1 + \frac{n}{N}}$. Nous

avons expressément ramené à 200 sujets en y incluant la seule autorité communale (Bourgmestre) dont dispose cette ETD ; et qui a eu l'amabilité de répondre à notre questionnaire.

Cette taille de l'échantillon est répartie de la manière suivante :

Tableau N° I : Présentation de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Effectif	%
Cultivateurs et autres (population paysanne)	40	20,0
Acteurs des associations	35	17,5
Commerçants et marchands	26	13,0
Organisations religieuses	30	15,0
Acteurs du secteur de l'enseignement	57	28,5
Agents de l' Administration	12	6,0
Total	200	100,0

Source : Notre élaboration.

III.3. Méthodes et techniques utilisées

A. Méthodes

Pour atteindre les objectifs assignés dans cette étude, nous avons pensé combiner tour à tour trois méthodes appuyées d'un certain nombre de techniques de collecte et de traitement des données.

La méthode historique : nous a permis de jeter un regard rétrospectif sur les avancées et les reculs de l'expérience démocratique en RDC afin de pouvoir nous faire une opinion objective et critique de ce qui se passe aujourd'hui en termes de processus de décentralisation consacré dans la Constitution du 18 février 2006. Ainsi, avons-nous fait nôtre l'adage qui stipule que « Le passé éclaire le présent et permet de scruter l'avenir ». La deuxième méthode utilisée est celle juridico-exégétique à travers laquelle nous avons tenté d'interpréter les textes juridiques relatifs à la décentralisation par comparaison avec ce que nous observons dans la pratique administrative en commune Ruwenzori qui sert de cadre à notre investigation. Enfin, la méthode systémique, à travers ses deux approches : cybernétique et fonctionnelle ; nous permettra de comprendre la complexité du processus de feedback entre les divers partenaires au développement local ; mais aussi entre ceux-ci et les différents niveaux de pouvoir (Commune-Ville-Province-Pouvoir central). D'ailleurs, Guy Rocher ne définit-il pas cette méthode comme « toute recherche théorique ou empirique qui, partant du postulat que la réalité sociale présente les caractéristiques d'un système, interprète et explique les phénomènes sociaux par des liens d'interdépendance qui les relie entre eux et qui forment une totalité ».

Quatre techniques ont particulièrement soutenu notre démarche, à savoir : l'analyse documentaire, la statistique, le questionnaire doublé par moment de l'interview, et l'observation participante.

I. Présentation des données

1. Présentation de l'échantillon selon les variables indépendantes ou sociodémographiques

A ce niveau, seules trois variables (l'âge et le sexe) nous intéressent en ce sens qu'elles peuvent influencer l'opinion de nos enquêtés ; tout comme la variable socioprofessionnelle évoquée dans l'introduction.

Tableau N° II : Présentation de l'échantillon par tranches d'âge et par sexe

Age	Sexe		Effectifs		
	Masculin	%	Féminin	%	Total
18 - 25 ans	14	53,8	12	46,2	26
26 – 30 ans	17	54,8	14	45,2	31
31 – 35 ans	31	56,4	24	43,6	55
36 – 40 ans	19	55,9	15	44,1	34
Plus de 40 ans	30	55,6	24	44,4	54
Total Général	111	55,5	89	44,5	200

Il ressort du tableau ci-dessus que la majorité de nos enquêtés a un âge compris entre 31-35ans, soit 55 individus sur 200 (27.5%), suivi de ceux dont l'âge est de plus de 40ans, soit 54 sujets (27%). La tranche de 36-40 ans est représentée par 34 personnes (soit 17%), tandis que celle de 26-30 ans compte 31sujets (soit 15,5%) ; enfin ceux dont l'âge est dans l'intervalle 18-25ans sont au nombre de 26 sur 200 (soit 13%). Aussi, du point de vue genre, le masculin prédomine dans notre échantillon avec 111sujets sur les 200 enquêtés, soit 55,5% ; contre 89 femmes, soit 44,5%.

IV.2. Présentation de l'opinion des enquêtés vis-à-vis de la gouvernance et du développement au sein de la commune Ruwenzori.

Tableau N° IV : Évaluation des actions et décisions des autorités communales par les citoyens en matière de développement

Critères d'évaluation des actions	Catégories socioprofessionnelle						Total
	Population paysanne	Acteurs des associations	Commerçants et marchands	Organisations religieuses	Acteurs du secteur de l'enseignement	Agents de l'administration	
Très proches des attentes de la population	6	6	1	1	4	5	23
Très éloignées des attentes	26	25	15	26	28	5	125
Actions quasi-inexistantes	8	4	10	3	25	2	52
Total	40	35	26	30	57	12	200

Source : Nos enquêtes et calcul

Comme on peut le voir à travers ce tableau, la grande majorité de nos enquêtés 125 sujets sur 200 (soit 62,5%) jugent de trop éloignées de leurs attentes les décisions et actions prises par les autorités communales. A cela, on peut ajouter l'opinion de 52 individus (soit 26%) qui affirment que ces interventions des autorités seraient quasi-inexistantes dans leur milieu ; ce qui fait un total de 177 personnes (soit 88,5%) pour qui les autorités ne font rien dans le sens de la prise en compte des besoins sociaux de base de la population. Par contre, 23 personnes (soit 11,5%) reconnaissent que les actions et décisions des animateurs de la commune Ruwenzori sont très proches des attentes populaires.

Tableau n° V: Opinion des enquêtés sur l'impact de la décentralisation sur le développement

N°	Opinions	fréquence				
		Oui	%	Non	%	Total
01	Les autorités initient les organisations en faveur du développement dans la commune Ruwenzori	60	30.0	140	70.0	200
02	La décentralisation est une condition essentielle pour le développement local	181	90.5	19	9.5	200
03	Les citoyens s'acquittent régulièrement des impôts et taxes	84	42.0	116	58.0	200

Source : Nos enquêtes et calculs

Il ressort de ce qui précède que 70% de nos enquêtés réfutent l'idée de l'existence dans leur commune d'organisations ou associations citoyennes créées à l'initiative des autorités communales en vue du développement socioéconomique de cette entité de base ; contre 30% qui l'attestent. Par rapport au degré de connaissance sur la possible corrélation entre décentralisation et développement local, 90% de nos enquêtés la reconnaissent contre seulement 10% qui ne reconnaissent pas ou mieux qui ne sont pas informés sur la portée philosophique de la décentralisation.

Enfin, en matière de culture fiscale dans la mentalité de la population de cette commune, nous remarquons que 42% de gens enquêtés affirment d'acquitter librement de leurs obligations fiscales (impôts, taxes et autres redevances) contre une majorité de 58% qui est réfractaire au paiement de ces impôts et taxes. Cette attitude et culture fiscale varient aussi selon la catégorie socioprofessionnelle à laquelle l'on appartient.

Tableau N° VI: motifs de paiement des taxes et impôts selon les citoyens

N°	Justification	Score
01	Accomplir les devoirs civiques	31
02	Contribuer au développement du pays	23
03	Eviter les conflits et pressions	10

Source : Nos enquêtes

Pour ceux qui ont affirmé s'acquitter régulièrement de leurs impôts et taxes, leur leitmotiv majeur est : *la fierté d'accomplir un devoir civique* (31 suffrages sur 64 exprimés ; soit 48,4%), suivi *du désir de contribuer au développement du pays* (23 suffrages sur 64 ; soit 40%) ; enfin, *la peur des conflits et sanctions pénales* guiderait certains à s'en acquitter (10 suffrages sur 64 ; soit 15,6%).

Tableau N° VII: Les causes du non paiement des taxes et impôts par les citoyens

N°	Cause	Score
01	Détournement des fonds par certaines autorités	26
02	Manque d'importance	16
03	Insécurité	23
04	Absence du contrôle dans l'administration de l'Etat	9
05	Manque de sensibilisation de la population vis-à-vis du recouvrement	12
06	Pauvreté pour certains	4

Source : Nos enquêtes

A ce niveau, les réfractaires aux taxes et impôts justifieraient leur comportement par la gabegie et le détournement des deniers publics par les autorités communales ou leurs agents fiscaux (26 suffrages recueillis sur les 90 exprimés, soit 28,9%) ; la méconnaissance de l'importance/utilité de ces taxes a eu 16 suffrages (soit 17,8%) ; l'insécurité comme facteur handicapant la mobilisation des fonds et/ou la libre initiative a recueilli 23 suffrages (soit 25,6%) ; l'absence d'associations citoyennes impliquées dans la mobilisation des recettes serait explicative de ce comportement non patriotiques chez certains (12 suffrages sur 90, soit 13,3%) ; l'absence des mécanismes sérieux d'encadrement et de contrôle des recettes au sein de l'administration même de l'Etat démotiverait complètement certains contribuables (9 suffrages sur 90, soit 10%). Enfin, ceux qui évoquent, en juste titre, la pauvreté comme cause essentielle qui les empêche de payer leurs impôts et taxes représentent 4,4% de l'ensemble des gens qui ont eu l'amabilité de répondre à cette question.

Tableau N° VIII : Opinion des enquêtés sur le système fiscal dans la commune Ruwenzori

Opinion / V.I.	Catégories socioprofessionnelles						Total
	<i>A</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	<i>e</i>	<i>f</i>	
Très lourd	19	16	13	13	23	6	90
Très souple	1	4	3	0	2	1	11
Très corrompu	20	15	10	17	32	5	99
Total	40	35	26	30	57	12	200

Source : nos enquêtes et calculs.

Dans le tableau ci-haut, la lettre *a* représente l'opinion des Cultivateurs ; *b* celle des Acteurs des Associations citoyennes ; *c* celle des Commerçants/marchands ; *d* celle des membres des Organisations religieuses ; *e* celle des Acteurs du secteur de l'enseignement et *f* celle des Agents de l'Administration.

Comme nous venons de documenter dans les tableaux précédents les attitudes et comportement de la population autour de la fiscalité, il nous a semblé pertinent de saisir l'opinion ou la perception de cette même population sur le système fiscal en commune Ruwenzori ; et les données ci-dessus montrent que , toutes catégories confondues, 90 sujets sur 200 (soit 45%) jugent ce système fiscal trop lourd au point d'asphyxier même les quelques initiatives privées de création d'emplois et de revenus ; contre seulement une infime frange des citoyens (5,5%) qui le qualifie de très souple de sorte qu'il impulserait le libre entrepreneuriat. Concluons ce commentaire avec la majorité de nos enquêtés (99 individus sur 200, soit 49,5%) qui ne ménagent pas leur langue en qualifiant ce système de très corrompu du fait qu'il permet presque ouvertement la fuite et le détournement de l'argent du trésor public.

Tableau N°IX : Evaluation du degré de participation citoyenne à l'élaboration et à l'exécution du Budget et au plan local de développement de la Commune Ruwenzori

Catégorie socioprofessionnelle	Opinions						Total
	Régulièrement	%	Quelques fois	%	Jamais	%	
Population	2	5	5	1.25	33	82.5	40
Acteurs des associations	5	14.28	14	40	16	45.71	35
Commerçants et marchands	0	0	2	7.69	24	92.30	26
Organisations religieuses	0	0	3	10	27	90	30
Acteurs de l'enseignement	0	0	4	7.01	53	92.98	57
Agents administratifs	1	8.33	3	25	8	66.66	12
Total	8	4	31	15.5	161	80.5	200

Source : Nos enquêtes et calculs

Le tableau ci-dessus révèle non seulement que 4% de nos enquêtés (toutes catégories confondues) affirment participer activement au plan d'élaboration et d'exécution du budget et du PLD ; 15,5% reconnaissent y participer occasionnellement, contre la grande majorité (80,5%) qui nient complètement leur implication dans ces processus.

Tableau N°X: Les contraintes à la participation citoyenne dans l'élaboration/exécution du Budget et du PLD en Commune Ruwenzori.

N°	Causes	Score
----	--------	-------

01	Manque d'intérêt de la part de la population locale	29
02	Mauvaise foi dans le chef de certaines autorités	50
03	Manque d'information ou déficit communicationnel de la part des autorités	25

Source : Nos enquêtes

Il est vrai que tous les 161 individus qui ont affirmé n'être jamais impliqués dans le processus de planification du développement local n'ont pas donné les causes de ce phénomène ; mais ceux qui ont accepté de répondre à cette sous-question ont avancé les raisons suivantes : la mauvaise foi dans le chef de certaines autorités (50 suffrages obtenus sur les 104 exprimés, soit 48,1%) ; le manque d'intérêt de la part de la population (29 suffrages, soit 28%) ; le manque d'information ou l'absence de communication claire de la part des autorités (25 suffrages, 24,03%).

Tableau N° XI : Degré de reconnaissance de la nécessité de la participation citoyenne en matière de gouvernance locale.

Catégorie socioprofessionnelle	Effectif				TOTAL
	Oui	%	Non	%	
Population	33	82.5	7	17.5	40
Acteurs des associations	34	97.14	1	2.85	35
Commerçants et marchands	23	88.46	3	11.53	26
Organisations religieuses	27	90	3	10	30
Acteurs de l'enseignement	55	96.49	2	6.66	57
Agents administratifs	12	100	0	0	12
TOTAL	184	92	16	8	200

Source : Nos enquêtes

Il ressort de ce tableau que la quasi-totalité d'acteurs (184 personnes sur les 200, soit 92%) est pleinement consciente de l'impérieuse nécessité pour les citoyens de participer à la gouvernance locale ; contre une minorité de 16 sujets (soit 8%) qui estime que cela est accessoire ou sans importance.

Tableau N° XII : Opinion sur la nature de relations entre les citoyens et les autorités de la Commune de Ruwenzori

Catégories socioprofessionnelles	Nature des relations entre citoyens et autorités						TOTAL
	Conflictuelle	%	Coopération	%	Autre nature	%	
Population	11	27.5	13	32.5	16	40	40
Acteurs des associations	8	22.85	19	54.28	8	22.85	35
Commerçants et marchands	11	42.30	9	34.61	6	23.07	26
Organisations religieuses	6	20	19	63.33	5	16.66	30
Acteurs du secteur de l'enseignement	17	29.82	19	33.33	21	36.84	57
Agents de l'administration	2	16.66	8	66.66	2	16.66	12
Total	55	27.5	87	43.5	58	29	200

Source : Nos enquêtes

A cette question, nos investigations relèvent que 55 enquêtés (soit 27,5%) jugent de conflictuelles les relations que les autorités entretiennent avec la base ; 87 enquêtés (43,5%) les qualifient de pacifiques et de coopération ; enfin, 58 sujets (29%) sont dubitatifs quant à la nature desdites relations.

Tableau N° XIII : Détermination des canaux par lesquels les autorités communales informent la population de la gestion quotidienne de la commune

Catégories socioprofessionnelles	Les canaux de communication utilisés par les autorités sur leur gestion								TOTAL
	Meeting	Affiches	Radio	Forum	Autres				
Population	9	1	8	5	17				40
Acteurs des associations	15	0	9	7	4				35
Commerçants	4	0	3	4	15				26
Organisations religieuses	14	0	6	3	7				30
Acteurs du secteur de l'enseignement	21	3	16	7	10				57
Agents publics	5	1	3	1	2				12
TOTAL	68	5	45	27	55				200

Source : nos enquêtes

Ce tableau nous renseigne que le moyen le plus utilisé par les autorités c'est le meeting (34%), suivi d'autres canaux informels de contact gouvernants-gouvernés (27,5%), la radio arrive en troisième position avec 22,5%, suivie de l'organisation des forums de quartier (13,5%), enfin le placardage des affiches clôture la liste avec 2,5%.

Tableau N° XV : Evaluation de la gouvernance financière au sein de la commune Ruwenzori par la population

Catégories socioprofessionnelles	Nature des relations entre citoyens et autorités						TOTAL
	Satisfaction ou transparente	%	Non transparente	%	Médiocre	%	
Population	0	0	6	15	34	85	40
Acteurs des associations	1	2.85	10	28.57	24	68.57	35
Commerçants et marchands	0	0	2	7.69	24	92.30	26
Organisations religieuses	0	0	2	6.66	28	93.33	30
Acteurs du secteur de l'enseignement	0	0	12	21.05	45	78.94	57
Agents de l'administration	0	0	3	25	9	75	12
TOTAL	1	0.5	35	17.5	164	82	200

Source : nos enquêtes

Ce tableau nous renseigne sur le niveau de confiance de la population par rapport à la gouvernance financière au sein de leur entité ; il en ressort que la quasi-totalité des personnes interviewées (82%) juge cette gouvernance de médiocre, 17,5% la juge opaque ou non transparente ; contre seulement une personne (soit 0,5%) qui la qualifie de transparente puisqu'elle conduirait à la satisfaction de tous les besoins sociaux de base.

Tableau N° XVI : Présentation des causes de la médiocrité dans les relations entre les citoyens et les autorités communales

N°	Causes	Score
01	Mauvaise gestion ou manque de transparence	84
02	Corruption	56
03	Manque de contrôle	29
04	Manque de volonté	26
05	Manque de collaboration avec la population	24
06	Insécurité grandissante dans la commune	17
07	Pas d'élections municipales	16
08	Incompétence des certaines autorités	19

Source : nos enquêtes

Il ressort de ce tableau que le manque de transparence et la corruption dans le chef des autorités communales seraient les principales causes du déficit communicationnel entre les citoyens et le directoire communal, avec tour à tour 31% et 20,7% des suffrages exprimés. Le manque ou l'absence des mécanismes de contrôle a recueilli 10,7% des suffrages, le manque de volonté politique vient avec 9,6%, l'absence de collaboration 8,9%, l'insécurité grandissante 6,3%, l'absence des élections municipales 6%, l'incompétence de certaines autorités 7%.

3. Présentation de l'opinion de quelques autorités locales vis-à-vis de la gestion courante de la commune

Dans ce sous-point, nous brosserons le contenu des réponses fournies par les rares autorités et/ou gestionnaires de certains services techniques communaux (le bourgmestre, le mandataire de budget, le responsable du service de décentralisation et certains chefs de quartier) qui ont accepté, et non sans peine, de répondre à un questionnaire spécifique leur administré.

Tableau N°XVII: Opinion des autorités sur le degré d'immixtion du niveau central dans les compétences locales.

Opinion	Effectifs	Pourcentage
Me laisse exercer pleinement mes compétences	1	20
Me laisse exercer partiellement mes compétences	2	40
Je me réserve	2	40
Total	5	100

Source : Nos enquêtes

A ce niveau, la question était : Pensez-vous que le niveau central vous permet d'exercer vos compétences ?

Les opinions ci-dessus montrent que 1 enquêté (le seul bourgmestre en fonction dans cette ETD, soit 20%) reconnaît que le pouvoir central lui donne la latitude de gérer pleinement la commune sans trop d'interférence. Par contre, 2 sujets (soit 40%) disent n'exercer que partiellement leurs compétences constitutionnelles du fait de l'immixtion du niveau central. Tandis que 2 autres individus (soit 40%) ont préféré se réserver.

Tableau N° XVIII : Nécessité ou non de la réforme de la structure organique et fonctionnelle actuelle des ETD.

Opinion	Effectifs	Pourcentage
Structures à maintenir	1	20
Structures à reformer	4	80
Total	5	100

Source : nos enquêtes

La grande majorité de personnes interviewées plaide en faveur de la réforme de la structure actuelle des ETD (80%), contre 20% pour qui, il faut le statu quo.

Quant aux motifs qui justifieraient son maintien, l'on a soulevé que la structure actuelle serait la meilleure puisque non pléthorique ; ceux qui plaident pour sa réforme urgente, évoquent la violation flagrante des dispositions constitutionnelles, la politisation exagérée de l'administration publique qui seraient les causes de son inefficacité.

Tableau N° XIX : Et si réforme il y-a, par quoi doit-elle commencer ?

Opinion	Effectifs	Pourcentage
Application effective du principe de la retenue à la source de 40% des recettes à caractère national	3	75
Organisation des élections locales	1	25
Total	4	100

Source : nos enquêtes

Comme on le remarque, seules 4 personnes ont eu le courage de répondre à cette question où 75% souhaitent orienter immédiatement la réforme à entreprendre vers l'application du principe constitutionnel de la retenue à la source (autonomie financière au niveau local) des 40% des recettes à caractère national en vue d'impulser le développement à la base ; contre 25% qui voient dans la réforme institutionnelle (élection des organes communaux) un gage ou garde-fou contre la malversation financière.

Tableau N° XX: Votre ETD dispose-t-elle d'un plan local de développement (PLD)

Opinion	Effectifs	Pourcentage
Oui	3	60%
Non	2	40%
Total	5	100%

Source : nos enquêtes

De ce tableau l'on retient que 60% de personnes interviewées reconnaissent que leur entité dispose d'un PLD, contre 40% qui nient cette réalité.

Tableau N° XXI : Quel est le processus suivi lors de l'élaboration de ce plan local de développement ?

Réponse	Effectifs	Pourcentage
Aucun	2	40

Sensibilisation à la base	1	20
Implication de toutes les couches	1	20
Abstention	1	20
Total	5	100

Source : nos enquêtes

De ce tableau nous constatons que 40% de nos enquêtés disent qu'il n'existe au sein de leur commune aucun mécanisme suivi ou institué en vue de l'élaboration du PLD ; contre 40% autres qui reconnaissent tout à tour la sensibilisation et l'implication de toutes les couches de la population sont utilisées comme mécanisme d'élaboration du PLD. Une seule personne s'est abstenue de tout commentaire.

Tableau N° XXII : Quel a été le taux de réalisation de vos prévisions budgétaires (2012- 2018) ?

Année	Taux moyen de réalisation des prévisions budgétaires (en %)
2012	14
2013	29
2014	39
2015	18
2016	31
2017	35
2018	26
Total	192

Source : Nos enquêtes et calculs

L'observation de ces données montre curieusement que la commune Ruwenzori n'arrive même pas à réaliser 40% de ses prévisions budgétaires ; car la moyenne de ces moyennes obtenues des informations fournies par deux de nos enquêtés de la catégorie « autorités » donne tout juste 27% de réalisation budgétaire.

Tableau N°XXIII : Quelle est la part des recettes locales (propres) dans le budget de la Commune ?

Année	La part des recettes locales au budget communal (Moyenne en %)
2012	24
2013	16
2014	19
2015	8
2016	21
2017	31
2018	40
Total	159

Source : nos enquêtes et calculs

L'observation de ces données montre curieusement que la commune Ruwenzori n'arrive même pas à mobiliser 30% en guise de recettes locales dans son budget annuel car la moyenne de ces moyennes obtenues des informations fournies par deux de nos enquêtés de la catégorie « autorités » donne tout juste 22,7% de recettes réalisées.

Tableau N° XXIV: Quelle est la proportion ou la hauteur de la rétrocession dans le budget de la Commune ?

Année	La part de la rétrocession dans le budget communal
2012	35
2013	61
2014	50
2015	50
2016	43
2017	34
2018	18
Total	291

Source : nos enquêtes et calculs

Les données de ce tableau montrent que la commune Ruwenzori, tout comme les autres ETD, est réduite à une sorte de dépendance ou de « culture de la main tendue » vis-à-vis du pouvoir central ; car elle qui n'arrive pas à mobiliser sur recettes propres 30%, est condamnée à attendre jusqu'à 40% des frais relatifs à son fonctionnement et à ses dépenses d'investissement.

Tableau N° XXV : Opinion des autorités vis-à-vis de cette rétrocession

Opinion	Effectifs	Pourcentage
Favorable	0	0
Défavorable	4	80
Mitigée	1	20
Je me réserve	0	0
Total	5	100

Source : nos enquêtes

En tout cas, la quasi-totalité des personnes contactées (80%) est hostile à toute idée de maintien de ce mode de financement des ETD qui les inféode aux diktats du pouvoir central ; contre seulement 20% qui affichent une attitude mitigée.

En définitive, disons qu'il y a beaucoup de choses à dire ou à présenter sur la pratique des exigences de la démocratie/décentralisation dans la gestion courante de la commune Ruwenzori ; mais ces quelques données présentées dans les tableaux ci-haut renferment l'essentiel de ce sur quoi nous pouvons tenter une analyse et interprétation au regard de nos hypothèses émises et de la théorie y afférente.

II. Analyse et discussion des résultats

I. Analyse et interprétation des résultats

La présente analyse suivra une orientation essentiellement descriptive au regard de la nature de notre recherche ; bien que l'aspect explicatif transparaîtra de temps en temps en vue de vérifier ou confronter nos hypothèses émises aux informations récoltées du champ d'investigation.

Les stipulations de notre première hypothèse faisaient état que l'engouement ou l'aspiration manifeste de la population pour la décentralisation s'expliquerait par son caractère révolutionnaire en ce sens qu'elle érige la transparence, la redevabilité et l'impérieuse nécessité de la participation/implication de la population dans la gestion des affaires publiques ; qui sont gages du développement des entités locales. Or, les résultats de tableau n° V montrent que 90,5% des personnes interrogées, ont conscience de la corrélation existant entre la décentralisation et le développement local. En outre, elles reconnaissent la nécessité de la participation citoyenne et du contrôle dans la gestion transparente de la chose publique.

Ceci nous amène, combiné à d'autres facteurs évoqués précédemment, à confirmer notre première hypothèse.

Quant à la deuxième hypothèse, les résultats des tableaux n° XVII, XVIII, XIX, XXIV et XXV montrent qu'on est encore loin dans la mise en œuvre effective des dispositions constitutionnelles et réglementaires en matière de décentralisation. S'il reste vrai que certaines avancées ont été réalisées en cette matière (institution de ce type de gestion directement par la constitution alors que ses prédécesseurs étaient fait des simples lois, sa forme poussée qui emprunte un peu du système fédéral et du système unitaire, etc.) ; il n'en demeure pas moins que dans la pratique l'on ait « *déshabillé Saint Pierre pour habiller Saint Paul* ». En effet, le niveau central s'obstine à maintenir une main basse sur l'autonomie, surtout financière et organique, des ETD ; plus d'une décennie durant, au motif de freiner à tort ou à raison les tendances velléitaires de certaines provinces et/ou de certains pays voisins jaloux. En somme, disons que la décentralisation actuelle n'est en rien différente de celles qui l'ont précédée car non seulement les autorités continuent à être nommés, les ETD ne jouissent pas des ressources propres conséquentes, et l'immixtion est trop grande de la part de Kinshasa ; en violation manifeste du principe de la libre administration des entités territoriales décentralisées. Dans la commune qui fait l'objet de notre étude par exemple ; outre l'inexistence notoire du conseil communal, celui qui était bourgmestre adjoint gère seul (en roitelet) comme bourgmestre depuis plus d'une année ladite commune.

Au regard de tout ce qui vient d'être évoqué précédemment, nous pouvons confirmer notre hypothèse deux. La problématique de l'effectivité de la mise en œuvre de la gouvernance au sein de la commune Ruwenzori, le tableau n° VI relatif à la nature des décisions et actions des autorités vis-à-vis des aspirations populaires montre que 62,5% de personnes enquêtées disent que ces décisions sont trop éloignées des attentes de la base, 20% les jugent de nulles ; et donc l'opinion négativiste par rapport à la gouvernance se ramène à 88,5%, une crise ou déficit communicationnel entre gouvernants-gouvernés. L'observation attentive des résultats de ce tableau révèle par ailleurs que l'opinion varie selon la catégorie socioprofessionnelle à laquelle on appartient. Ainsi, les commerçants, les acteurs des associations religieuses et les enseignants sont les plus critiquent vis-à-vis de la mauvaise gouvernance qui prévaudrait au sein de leur commune.

D'ailleurs, les résultats du tableau n° V semblent corroborer cette affirmation de la population puisque les citoyens enquêtés disent qu'ils ne sont pas majoritairement (80,5%) impliqués dans le processus d'élaboration et d'exécution du budget, encore moins dans celui d'élaboration du Plan Local de Développement (PLD). Quant aux relations entre gouvernants-gouvernés, les résultats du tableau n° XII montrent que celles-ci sont teintées de conflictualité à 27,5% ; tout ceci n'est pas de nature à permettre l'appropriation populaire du

processus de développement qui, lui-même ne peut être possible et visible que si les autorités locales « ont les moyens de leur politique » via les différents impôts et taxes perçus sur les contribuables.

Or, les informations contenues dans le tableau n° V (3^e ligne) montrent que la population locale accuse une faible culture fiscale car, 58% de personnes interrogées affirment clairement qu'elles ne s'acquittent pas de leurs impôts ou taxes au motif que le système fiscal communal est trop lourd et corrompu à 94,5% comme le montre le tableau n° VIII. Bien plus, la gouvernance financière locale est jugée de médiocre à 82% selon les données contenues dans le tableau n° XV, suite à l'absence d'organes de contrôle tel le conseil communal etc.

Eu égard à ce qui précède, nous sommes autorisés à confirmer aussi notre troisième hypothèse.

Enfin, l'hypothèse relative à la survivance de certaines pesanteurs d'ordre politique et sécuritaire qui constitueraient le goulot d'étranglement à la mise en œuvre effective de la décentralisation dans la commune Ruwenzori. Et justement, les résultats du tableau n° XVII montrent que 40% de personnes interviewées (autorités locales et leurs services techniques) regrettent une immixtion du niveau central dans les affaires locales car le centre ne leur laisse que partiellement exercer leurs compétences ; 40% autres se sont réservées de tout commentaire, contre une seule personne (20%) qui affirme exercer librement ses compétences sans interférence de Kinshasa.

Ceci confirme la persistance des pesanteurs politiques ou partisans sur la composition et le fonctionnement des ETD. D'ailleurs, 80% d'autorités interrogées expriment une opinion défavorable vis-à-vis du mécanisme de rétrocession initié par Kinshasa en vue financer le budget d'investissement et de fonctionnement des ETD ; encore faut-il apprécier ce que Kinshasa donne par rapport au montant attendu ? Or, ne dit-on pas que « la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit ? » ; ce qui explique que les collectivités locales soient toujours sous la coupole ou mieux inféodées servilement au pouvoir central qui a gardé malignement le pouvoir de nomination et le pouvoir financier.

L'autre facteur handicapant la mise en œuvre effective de la décentralisation, c'est l'insécurité persistante dans la région qui n'est pas de nature à faciliter le bien-être collectif des citoyens comme le montre le tableau n° VII. En effet, à cause de l'insécurité la population de ladite commune, outre son massacre, ses déplacements internes, ... s'est paupérisée dangereusement ; ensuite, la récurrence et l'enlisement de la situation sécuritaire a rompu le climat de confiance entre les gouvernants et les gouvernés puisque ces derniers commencent à soupçonner les premiers d'être complices de leur malheur qui serait planifié d'en-haut. Cette crise de confiance peut entraîner ou occasionner l'hésitation des citoyens à accompagner l'action de l'autorité locale qui, pour sauvegarder son poste est parfois obligé « de défendre l'indéfendable » ; peut-être même que cette insécurité aurait longtemps servi de prétexte aux détournements des fonds et autres exactions contre la population de la part des gouvernants. Eu égard à ce qui vient d'être évoqué précédemment, nous sommes en droit d'affirmer notre postulat de base.

2. Discussion des résultats

Nous n'allons pas nous étendre sur l'ensemble de résultats de recherche disponibles sur le processus de décentralisation, puisqu'une pareille entreprise serait puérile et hasardeux. Nous confronterons seulement, en titre pédagogique, les résultats de notre enquête à ceux obtenus par trois chercheurs situés dans trois contextes différents.

A la suite de conclusions de l'observation du professeur Malonga¹² pour qui « les réformes administratives qu'a connues la RDC en matière de décentralisation sont restées fictives » puisque dans la pratique on est resté dans un système déconcentré où les animateurs de l'administration territoriale ne sont ni plus ni moins que des « valets de chambre » de la majorité ou mouvance présidentielle.

De son côté, les résultats de la recherche d'Agab Akli¹³ centrée sur la réforme administrative (notamment via les lois 11-12 et 12-07 respectivement du 22 juin 2011 et du 21 février 2012) ; tout en relevant certains de ses aspects positifs comme « la libéralisation de l'initiative privée et la construction d'un tissu des PME/PMI capables de répondre aux préoccupations des populations locales », l'auteur mentionne cependant les graves écueils qui caractérisent cette réforme du fait que « la décentralisation ainsi consacrée et la démocratisation de la gestion du développement n'a pas accordé ni à la commune ni à la wilaya des prérogatives nécessaires et adéquates permettant la gestion autonome de leur entité ; le niveau central s'étant arrogé la détention des moyens financiers, ce qui lui confère ainsi un pouvoir d'influence important sur les animateurs des collectivités locales ». Les résultats de ces deux auteurs corroborent les conclusions de notre recherche sur la mise en œuvre de la décentralisation et de la gouvernance en commune Ruwenzori de façon spécifique et en RDC en général qui se trouve ainsi incapable d'atteindre les objectifs qu'elle s'est elle-même fixée en cette matière.

¹² Télésphore Muhindo Malonga, op. cit

¹³ AGAB AKLI, Décentralisation et développement local en Algérie ; cas de la Wilaya de Bejaia, inédit, Université de Bejaia, Mémoire de maîtrise, 2015

Cependant, nos observations empiriques ne sont de nature à confirmer certaines stipulations du chercheur Bjorn Olsen¹⁴ lorsqu'il a prédit que « l'actuelle phase dans le processus de décentralisation en Afrique serait irréversible du fait que, les collectivités locales ayant goûté au pouvoir, seraient assez déterminées pour résister à toute tentative d'inverser le cours de choses ». C'était sans compter, en ce qui concerne le cas précis de la RDC, les machinations et autres pratiques ourdies par Kinshasa afin de pérenniser la prédation et l'inféodation des ETD. En fait, en freinant expressément l'organisation des élections locales (dans le but de continuer à nommer qui on veut, où on veut et comme on veut) et le mécanisme de la retenue à la source des recettes (autonomie financière), nous ne voyons pas comment un bourgmestre, un maire, même un gouverneur *politiquement « fabriqué »* pouvait lever son petit doigt pour revendiquer plus d'autonomie ! . Et le peuple (à travers la société civile) souvent bâillonné et clochardisé, sa voix ne se fait pas beaucoup entendre dans ce tohu-bohu des politiciailleurs. Certes, faut-il reconnaître tout de même que certains animateurs des ETD ont exprimé leur vive aspiration à plus d'autonomie organique et financière ; mais le système est fait de telle sorte qu'ils ne peuvent le dire que « sous les aisselles » comme le stipule un adage local.

III. Conclusion

Nous voici au terminus de notre longue investigation sur la problématique de la décentralisation et de la gouvernance locale en commune de Ruwenzori, ville de Beni, en Province du Nord-Kivu.

L'objectif de notre démarche étant triple, à savoir : documenter les causes de l'échec répétitif des expériences de décentralisation dans notre pays depuis la deuxième République, comprendre l'incidence que la décentralisation peut impulser sur le développement local, enfin, essayer d'apprécier le degré d'application des principes de la gouvernance dans la gestion quotidienne de la commune ciblée.

A la fin de notre effort intellectuel, le constat est amer du fait que plus d'une décennie depuis la consécration, dans la constitution, de la décentralisation (ce qui en soi était une avancée notable dans le sens de la démocratie), les ETD continuent à ployer sous la poigne de fer du niveau central (contrôle hiérarchique fort) qui a savamment bloqué l'autonomie organique (organes locaux incomplets et/ou nommés) et financière (refus notoire du principe de la retenue à la source des recettes au profit de celui de la rétrocession qui reste très dérisoire ou modique au regard des attentes et défis de développement des ETD). Mais en plus, le peu qui est mobilisé localement semble faire l'objet d'une véritable rapine de la part des animateurs de ces entités qui se préoccupent plus de leur positionnement politique et de leur essor économique (institutionnalisant ainsi de facto *le patrimonialisme*) ; au mépris flagrant des principes de la bonne gouvernance et bien entendu au grand dam de la population locale qui a fondé de gros espoirs sur cette Constitution qui se voulait révolutionnaire.

Certes, il reste encore beaucoup de choses à dire sur la riche et complexe thématique de la pratique de la décentralisation en R.D. Congo et au monde ; mais les quelques lignes écrites par une main inexperte comme la nôtre, semblent en avoir donné un aspect essentiel et particulier en focalisant notre effort sur le niveau ou degré d'effectivité de la gouvernance locale dans l'une des communes que compte la ville cosmopolite de Beni, à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Bibliographie

- [1]. ADJAID, R., *Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le Monde*, Cotonou, s.l, 2002.
- [2]. CHIRISHUNGU, C., *Organisation politique, administrative et développement : Contribution de la décentralisation politico-administrative, économique, financière et territoriale à l'émergence d'une société politique de développement dans les jeunes Etats. Cas de la République du Zaïre*, Kinshasa, Ed. Bushiru, 1993.
- [3]. DELCAMP, A., *Les Collectivités décentralisées de l'union Européenne*, Paris, PUF, 1995.
- [4]. LIEGOIS Michel, *la Décentralisation en R.D.Congo : enjeux et défis*, Bruxelles, Rapports du GRIP, 2008
- [5]. LOTOY ILANGO BANGA, JP. et alii. *La décentralisation territoriale et le développement des entités locales en RDC*, sl, nd.
- [6]. LUNTUMBUE Michel, *RDC : Les enjeux du redécoupage territorial*, Bruxelles, GRIP, 2016.
- [7]. Marie-Jo DEMANTE et Isabelle TYMINSKY, *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique. Des processus, des expériences*, Paris-Mont Pellier, IRAM, Février 2008, à partir de WWW-iram-fr.Org.
- [8]. O.C.D.E, *Bonne Gouvernance au niveau local pour accroître la transparence et la recevabilité dans la prestation de service : Expérience de la Tunisie et d'ailleurs*, n.d.
- [9]. OHNET Jean-Marc, *Histoire de la décentralisation française*, Paris, Librairie générale, n.d
- [10]. RDC Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières « CTAD », *La Décentralisation en bref*, Kinshasa, mai 2013.
- [11]. VALIER, F. *Le conseil des communes et des régions d'Europe (CRRE), La décentralisation à la croisée des chemins*, sl, sm, 2013, p.6.
- [12]. Yav KATSUNG Joseph, *La décentralisation et le découpage en RDC : une tour de Babel*, Kinshasa, 2009.
- [13]. AGAB AKLI, *Décentralisation et développement local en Algérie : Cas de la Wilaya de Bejaia*, inédit, Université de Bejaia, Mémoire de Maîtrise, 2015.
- [14]. COMMISSION EPISCOPALE JUSTICE ET PAIX (CEJP), *Rapport de participation au forum national sur la décentralisation*, Kinshasa, Octobre 2007.
- [15]. CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO (CENCO), *Manuel de référence pour l'animation sur la décentralisation*, Kinshasa, Septembre 2009.

¹⁴ Bjorn Olsen, op.cit, p.4

- [16]. DELCAMP, A., « *Principes de subsidiarité et décentralisation* » in NEMERY, J. : *Le Renouveau de l'aménagement du territoire*, Paris, Economica, 1994, pp 563-581.
- [17]. Dictionnaire *Larousse*, 2012.
- [18]. Dictionnaire *Le Nouveau Petit Robert de la langue française*, 2009.
- [19]. MULUMBATI NGASHA, Evolution des institutions administratives du zaïre de 1885 à nos jours, cours inédit, UNILU, Faculté de Droit, 1991-1992.
- [20]. Rapports annuels de la commune Ruwenzori 2016-2018.
- [21]. SADIKI ABDOUL DAFF et ASSANE MBAYE (Sous-dir.), « Profils de Gouvernance. Un diagnostic de la gouvernance en Afrique » in *Cahier n°2007-02*, à partir de www.afrique-gouvernance.net.
- [22]. Loi n°011/003 du 25 juin modifiant la loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation. des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.
- [23]. Ordonnance-Loi n°67-177 du 10 avril 1967
- [24]. Ordonnance-Loi n°82-006 du 25 février 1982 portant Organisation territoriale, politique et administrative de la République spécialement les articles 2,4 et 52.
- [25]. Loi N° 95-005 du 20 décembre 1995 portant Décentralisation territoriale, politique et administrative de la République du Zaïre pendant la transition.
- [26]. Décret-loi n° 98-081 du 02 juillet 1998 portant Organisation territoriale, politique et administrative de la République Démocratique du Congo.
- [27]. Constitution de la RDC du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution.
- [28]. Loi électorale n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.
- [29]. Loi-organique n°08/016 du 10 Octobre 2008, portant composition et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.

Par Rousseau Kasereka Musafiri, et. al. "Décentralisation et gouvernance locale : expérience de la commune Ruwenzori en ville de Beni/RD.Congo." *IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM)*, 23(04), 2021, pp. 01-16.